

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

2115^e

SÉANCE : 24 FÉVRIER 1979

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2115)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation en Asie du Sud-Est et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales. [Lettre, en date du 22 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Norvège, du Portugal et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/13111)]	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2115e SÉANCE

Tenue à New York le samedi 24 février 1979, à 15 h 30.

Président : M. Abdalla Yaccoub BISHARA (Koweït).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2115)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation en Asie du Sud-Est et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales. [Lettre, en date du 22 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Norvège, du Portugal et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/13111).]

La séance est ouverte à 16 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Asie du Sud-Est et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales. [Lettre, en date du 22 février 1979, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Norvège, du Portugal et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/13111)]

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise à la 2114e séance, j'invite les représentants de l'Australie, du Canada, de Cuba, de l'Inde, du Kampuchea démocratique, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de Singapour, de la Thaïlande et du Viet Nam à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Anderson (Australie), M. Barton (Canada), M. Roa Kouri (Cuba), M. Jaipal (Inde), M. Thiounn Prasith (Kampuchea démocratique), Tan Sri Zaiton Ibrahim (Malaisie), M. Francis (Nouvelle-Zélande), M. Jaroszek (Pologne), M. Florin (République démocratique allemande), M. Koh (Singapour), M. Guna-Kasem (Thaïlande) et M. Ha Van Lau (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bulgarie, de la Hongrie, de l'Indonésie, du Japon, de la Mongolie et des Philippines des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Kostov (Bulgarie), M. Hollai (Hongrie), M. Anwar Sani (Indonésie), M. Abe (Japon), M. Dashtseren (Mongolie) et M. Yango (Philippines) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/13119, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Chine. A ce sujet, je remercie la délégation chinoise d'avoir accédé à ma demande et d'avoir présenté son projet par mon intermédiaire plutôt que par la voie habituelle d'une présentation orale. De cette façon, nous avons gagné du temps et évité toute acrimonie inutile.

4. M. LEPRETTE (France) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Vos talents, votre expérience des Nations Unies et votre disponibilité nous sont en effet particulièrement nécessaires en ce moment. Depuis plus d'une semaine vous les avez d'ailleurs utilisés d'une manière à laquelle je tiens à rendre hommage.

5. Je saisis également cette occasion pour saluer l'action remarquable de M. Mills, représentant de la Jamaïque, pendant le mois de janvier. Une fois de plus, en effet, il a témoigné de la maîtrise qui depuis longtemps fait sa réputation aux Nations Unies.

6. La France, qui, à bien des reprises, a exprimé l'inquiétude qu'elle ressentait devant la montée des tensions dans le Sud-Est asiatique, suit avec une préoccupation grandissante les opérations qui ont pour théâtre les confins de la Chine et du Viet Nam. L'évolution récente de la situation, surtout du fait de l'augmentation des effectifs engagés et des moyens mis en œuvre, crée en effet des risques évidents d'escalade, propres à mettre en danger la détente et la paix. C'est pourquoi il était nécessaire et conforme aux principes de la Charte des Nations Unies que le Conseil de sécurité fût appelé à délibérer d'un problème

relevant de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

7. Le Gouvernement français considère que les opérations en cours doivent cesser immédiatement et que les forces d'intervention qui ont pénétré au Viet Nam doivent se retirer à l'intérieur de la frontière internationale.

8. La France se voit aujourd'hui confirmée, comme elle l'était déjà par les événements du Cambodge, dans la conviction qu'il n'est d'autre moyen d'assurer le maintien de la paix et de la stabilité dans la région que par le respect scrupuleux de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chacun des Etats qui la composent. Son expérience passée et les liens historiques qui l'unissent au Cambodge, au Laos et au Viet Nam lui permettent de mesurer la force des aspirations des peuples de ces pays et la volonté de chacun d'eux de rester lui-même maître de son destin. Elle ne peut, à cet égard, que rappeler la position qu'elle a prise lors du dernier débat au Conseil de sécurité sur le retrait des forces étrangères du Cambodge, dont nous constatons qu'il n'est toujours pas effectif.

9. Elle estime également que l'instauration d'un ordre pacifique en Asie du Sud-Est passe nécessairement par une solution qui assurerait aux Etats de la péninsule indo-chinoise le maintien de leur indépendance et de leur intégrité territoriale dans un contexte de relations de bon voisinage avec tous les autres pays de la région.

10. En rappelant ces principes, que le Gouvernement français juge fondamentaux, nous entendons à la fois servir, dans la mesure de nos moyens, la cause des peuples d'une région à laquelle nous portons une considération particulière et demeurer fidèles à la conception générale que la France se fait des relations internationales et qui ne peuvent être fondées que sur la préservation de la détente, à laquelle elle reste fermement attachée.

11. C'est dans le respect de ces principes que la délégation française prendra en considération tout projet de résolution visant à l'arrêt des combats, au retrait des forces d'intervention étrangères et à un règlement pacifique.

12. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi pour commencer de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession aux fonctions de président du Conseil de sécurité. Vos talents et votre compétence de diplomate ont déjà été mis à rude épreuve au cours du mois de février et je suis certain qu'ils le seront encore pendant le reste du mois. Mais je sais que vous saurez mener à bien nos travaux.

13. Permettez-moi aussi d'exprimer mes chaleureux remerciements et mes félicitations à l'ambassadeur Mills, de la Jamaïque, pour la manière dont il a guidé les travaux du Conseil au mois de janvier, qui fut également un mois difficile. En fait, si nous en sommes sortis en quelque sorte indemnes, c'est en grande partie grâce à ses talents et à sa patience, et je l'en remercie vivement.

14. Il y a à peine un mois que le Conseil s'est réuni pour examiner l'invasion vietnamienne du Kampuchea. Depuis lors, la situation au Sud-Est asiatique a continué à se

détériorer. La Chine vient maintenant de monter une attaque armée contre le Viet Nam. Bien que nous manquions des informations précises et objectives qu'une presse libre sur place pourrait fournir, il est évident que cette situation est un sujet de préoccupation encore plus vive. Les combats au Kampuchea et sur la frontière entre la Chine et le Viet Nam menacent la stabilité de toute la région. Le risque est grand que d'autres puissances de l'extérieur soient entraînées dans le conflit, ce qui aurait des conséquences incalculables. Il est évident que les raisons pour le Conseil d'agir sont là. Nous avons le devoir de faire ce que nous pouvons pour arrêter l'engrenage de la violence avant que la zone des conflits ne s'étende encore.

15. Je comprends pourquoi mes collègues soviétique et tchécoslovaque préfèrent ne discuter que de la situation le long de la frontière de la Chine et du Viet Nam et pourquoi mon collègue de la Chine souhaite accorder la priorité à la plainte du Kampuchea. Mais je crois que le Conseil doit être exempt de la myopie dont les parties et les partisans font preuve. C'est précisément à cause de cela que quatre membres occidentaux du Conseil ont porté la question devant le Conseil et ont libellé leur demande comme ils l'ont fait, invoquant la situation en Asie du Sud-Est et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales.

16. Le Conseil connaît l'opinion de mon gouvernement sur l'invasion vietnamienne du Kampuchea, qui contrevenait totalement à la Charte des Nations Unies. Le Conseil sait également qui a voté contre la résolution autrement appuyée à l'unanimité par les membres du Conseil, résolution qui demandait un cessez-le-feu immédiat et le retrait des forces étrangères du Kampuchea. Il est assez ironique que l'Etat qui a pris l'initiative de créer le Comité actuel sur le non-recours à la force¹ ait tenu en échec le Conseil à ce point, alors que le Conseil examinait une violation si flagrante de ce même principe. Mon gouvernement a regretté en son temps les atrocités commises par le régime de Pol Pot au Kampuchea. Cependant, rien ne saurait excuser la violation par le Viet Nam de l'intégrité territoriale d'un autre Membre de l'Organisation des Nations Unies.

17. Le Gouvernement britannique a déjà exprimé en public sa crainte que la lutte à l'intérieur du Kampuchea ne menace la stabilité d'autres pays ou n'entraîne la Chine et l'Union soviétique par inadvertance ou par une erreur de calcul. La semaine dernière, nous avons adressé un appel public à la modération le long de la frontière entre le Viet Nam et la Chine. La Charte fait un devoir à tous les Etats Membres d'éviter l'emploi de la force dans le règlement des conflits. Quelles que soient les provocations — et le Conseil a entendu les deux versions des faits —, mon gouvernement déplore l'attaque armée des Chinois contre le Viet Nam. Nous avons fait valoir au Gouvernement chinois la nécessité pour la Chine de se retirer du Viet Nam. Nous le conjurons encore aujourd'hui de le faire sans plus tarder.

¹ Comité spécial pour le renforcement de l'efficacité du principe du non-recours à la force dans les relations internationales, créé par la résolution 32/150 de l'Assemblée générale.

18. Lorsque j'ai parlé au Conseil le mois dernier, j'ai invoqué en cette occasion la déclaration commune des ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [voir S/13025] qui, déplorant l'intervention armée contre le Kampuchea, demandait le retrait immédiat des forces étrangères du territoire kampuchéen et affirmait le droit du peuple kampuchéen de décider de son propre avenir, sans ingérence de l'extérieur. Les principes sur lesquels cette déclaration s'appuyait s'appliquent avec tout autant de force aujourd'hui, et je voudrais attirer l'attention du Conseil sur une autre déclaration du Comité permanent de l'Association, publiée à Bangkok le 20 février [voir S/13106]. Cette déclaration pourrait bien constituer la base d'une résolution du Conseil de sécurité.

19. Les éléments d'une telle résolution semblent maintenant se dégager. A notre avis, la résolution doit répondre à trois exigences minimales. Elle doit comporter : premièrement, un appel clair et sans ambiguïté à toutes les parties pour qu'elles cessent les hostilités immédiatement; deuxièmement, l'exigence que les forces étrangères se retirent de toutes les zones de conflit en Asie du Sud-Est et retournent dans les pays d'où elles sont venues; troisièmement, un rappel de notre attachement collectif au principe de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité de tous les États.

20. Je crois qu'une résolution de ce genre rallierait beaucoup de suffrages. Elle devrait, en fait, rallier tous les suffrages au Conseil. J'espère qu'avant de rejeter une telle résolution tous les membres pèseront les risques que comporterait l'extension du conflit.

21. Les guerres peuvent survenir de deux manières : par agression délibérée ou à la suite d'une situation qui va à la dérive. L'exemple de juillet et août 1914 est un exemple auquel nous devrions tous bien réfléchir. Personne ne voulait de grande guerre; pourtant, elle a eu lieu. Peut-être le Conseil de sécurité ne peut-il empêcher l'extension de la guerre par l'acte délibéré d'un gouvernement qui tient à agrandir son territoire national, mais il peut aider à éviter qu'un conflit limité ne dégénère en catastrophe. Des mesures du genre de celles que j'ai indiquées devraient à notre avis y contribuer. Cela nous donnerait un délai de réflexion.

22. La responsabilité de la communauté internationale et du Conseil ne prendra cependant pas fin avec l'adoption d'une résolution comme celle-ci. A plus long terme, il faudra voir quelles mesures pourront être prises pour éliminer les causes sous-jacentes de la tension dans la région. Je note que le Secrétaire général a dit qu'il était prêt à offrir ses bons offices. Je note aussi que les Gouvernements de la Chine et du Viet Nam ont dit qu'ils étaient prêts à négocier. Je note encore qu'il a été suggéré que la communauté internationale pourrait contribuer, d'une manière où d'une autre, à régler les problèmes de la région. Toutes ces possibilités méritent d'être approfondies. L'adoption par le Conseil d'une résolution semblable à celle que j'ai indiquée pourrait, à notre avis, nous donner précisément le temps nécessaire pour les examiner.

23. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables et bienveillantes qu'il m'a adressées. Je forme aussi des vœux pour que notre débat soit couronné de succès.

24. M. MUTUKWA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Alors que nous nous réunissons ici aujourd'hui, la situation qui se détériore en Asie du Sud-Est non seulement continue de mettre en danger la sécurité de cette région mais, en fait, peut menacer les bases mêmes de la paix et de la sécurité mondiales. Des informations nous apprennent qu'il y a eu des milliers de vies perdues dans le combat. Les gens sont déplacés de leurs foyers et deviennent des réfugiés errants dans la guerre actuelle. Cela vient s'ajouter au conflit qui fait rage au Kampuchea depuis décembre dernier. Le mois dernier seulement, le Conseil de sécurité était saisi de la question du Kampuchea. C'est parce qu'on a reconnu la gravité du conflit en Asie du Sud-Est que la délégation zambienne a travaillé étroitement avec les autres membres du Conseil dans les coulisses pour essayer de trouver le moyen d'éviter que la situation ne se détériore encore.

25. C'est à vous, Monsieur le Président, en tant que président pour le mois de février, que le principal hommage pour les activités du Conseil qui ont abouti à ces réunions doit être rendu. Vous avez prouvé que vous êtes non seulement un diplomate chevronné mais aussi un croisé intrépide de la paix. Nous sommes fiers du rôle que le Koweït, qui est, comme nous, un pays non aligné, continue de jouer au service de la paix mondiale. Votre action, ainsi que l'excellente façon dont votre prédécesseur, l'ambassadeur Mills, de la Jamaïque, a dirigé les affaires du Conseil en janvier, montre une fois de plus ce que des diplomates chevronnés du tiers monde et du mouvement non aligné peuvent faire en apportant un service désintéressé aux Nations Unies. En fait, le mouvement non aligné continue de montrer sa vitalité et l'attachement inébranlable de ses membres à la paix dans un système international où les grandes puissances ont un rôle dominant.

26. Nous avons appuyé la demande de réunion du Conseil de sécurité pour examiner "La situation en Asie du Sud-Est et ses incidences sur la paix et la sécurité internationales" parce qu'un grave conflit existe dans cette région. La Zambie, en tant que membre du Conseil, tient à veiller à ce que cette auguste instance respecte scrupuleusement les dispositions de l'Article 24 de la Charte, qui énonce la responsabilité principale du Conseil de sécurité à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil doit être à la hauteur de ses responsabilités et traiter de toutes les situations de conflit majeur qui menacent la paix mondiale. En conséquence, il doit traiter de toutes les situations mettant en jeu quelque combinaison que ce soit de membres de la communauté internationale.

27. La Zambie a été attristée et angoissée par les événements récemment survenus en Asie du Sud-Est — d'autant plus qu'ils mettent en jeu des pays et des peuples avec lesquels nous maintenons des relations très amicales. C'est pour cette raison que nous recherchons des remèdes.

28. Le conflit actuel comporte tout un potentiel de prolifération dans ses dimensions, tant horizontale que verticale. A première vue, le conflit sino-vietnamien actuel peut sembler être une guerre limitée. Cependant, les guerres limitées d'aujourd'hui portent en elles la capacité de déclencher les guerres généralisées de demain. Ce qui est encore plus dangereux, c'est que ce conflit pourrait, en définitive, provoquer l'affrontement direct d'importantes puissances nucléaires. Cela nous a conduits à la conclusion qu'il y a un véritable danger d'affrontement plus vaste encore en Asie du Sud-Est si les conflits actuels ne sont pas réglés rapidement.

29. Le paradoxe de la question est que ces conflits impliquent des Etats qui pratiquent des systèmes sociaux similaires. C'est une raison de plus pour penser qu'il est possible à ces Etats de mieux se comprendre entre eux. Nous prions instamment les pays en conflit en Asie du Sud-Est de réfléchir encore et de se servir de la similarité de leurs systèmes sociaux comme dénominateur commun au service de la paix et non de la guerre entre eux.

30. Dans le débat sur la situation au Kampuchea le mois dernier devant le Conseil, ma délégation a exprimé sa vive préoccupation à l'égard des violations de certains principes fondamentaux d'amitié entre nations et des normes du droit international. Nous continuons de respecter ces principes cardinaux, qui stipulent, entre autres, que les Etats doivent respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres Etats et qu'aucun Etat n'a le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats pour quelque motif que ce soit.

31. Si l'on autorise des Etats à s'ingérer dans les affaires d'autrui, il n'y aura pas d'ordre dans le monde et la loi "internationale" de la jungle régnera. La situation rappellerait ce que le philosophe politique Hobbes décrivait il y a quatre siècles dans son *Léviathan*, à savoir une société où la vie serait non seulement brutale et difficile mais courte.

32. La Zambie a exprimé à maintes reprises sa profonde préoccupation à l'égard du carnage constant en Asie du Sud-Est, qui dure depuis si longtemps. L'Indochine vient seulement de sortir de guerres fratricides contre les forces de l'impérialisme et de l'oppression. Nous avons salué le peuple du Viet Nam pour sa lutte héroïque contre l'occupation étrangère et les divisions artificielles. Le peuple du Kampuchea s'est trouvé face à une situation semblable. Au cours de ces guerres en Indochine, qui n'ont pris fin que dans les années 1970, des millions de personnes ont été tuées, mutilées, blessées ou laissées sans foyer. Des biens se montant à des milliards de dollars ont été détruits. C'est un triste chapitre dans l'histoire de ces gens.

33. Nous pouvions espérer qu'après ces longues années de lutte on verrait revenir la paix, permettant la reconstruction économique. Mais il s'avère que ces espoirs ne sont toujours que des espoirs.

34. En réalité, au Sud-Est asiatique règne un état de tension permanente qui peut à tout moment faire jaillir l'étincelle de la guerre. La communauté internationale a le devoir sacré d'aider les peuples du Sud-Est asiatique à revenir à une existence pacifique.

35. La Zambie adresse par conséquent un appel à toutes les parties impliquées dans les conflits qui ravagent actuellement la région afin qu'elles proclament immédiatement un cessez-le-feu et mettent fin aux hostilités. Ensuite, il faudra qu'elles procèdent à des négociations sérieuses pour résoudre les problèmes et régler les questions qui ont conduit aux conflits actuels. Cela pourra avoir lieu soit bilatéralement, soit en recourant aux bons offices du Secrétaire général, qui en a déjà fait l'offre. De plus, un comité du Conseil de sécurité pourrait être créé qui serait chargé d'aider aux efforts de médiation. Dans l'intervalle, le Conseil n'a d'autre option que de demander qu'il soit immédiatement mis fin aux hostilités.

36. Ma délégation en appelle à tous les Etats membres permanents du Conseil de sécurité afin que nous puissions compter sur leur entière coopération pour permettre au Conseil de parvenir aux décisions qui s'imposent dans cette affaire qui intéresse la paix et la sécurité du monde. Nul ne doit abuser de son droit de veto, comme cela a si souvent été le cas pour paralyser le pouvoir de décision du Conseil. Quant au Conseil dans son ensemble, il doit s'acquitter des responsabilités qui sont les siennes en tant qu'organe de l'Organisation des Nations Unies chargé de la responsabilité suprême de traiter de toutes les questions qui menacent la paix et la sécurité internationales. Il est impossible de ne pas arriver à la conclusion que ce qui se passe actuellement au Sud-Est asiatique est une menace à la paix et à la sécurité internationales. Le Conseil doit donc prendre les mesures appropriées.

37. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Zambie pour les paroles aimables et généreuses qu'il a adressées à mon pays et à moi-même. Je n'oublierai jamais les jours merveilleux que j'ai passés dans son pays, où j'ai joui de la plus large hospitalité.

38. M. KAISER (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de février. Bien que ce mois soit le plus court de l'année, il s'est révélé être peut-être l'une des périodes les plus critiques pour la paix et la sécurité du monde. Le Conseil doit donc s'estimer heureux de vous voir à la barre pour diriger ses efforts dans ces circonstances si importantes. Votre dévouement, votre détermination, votre maîtrise diplomatique et votre efficacité sont des qualités dont vous avez eu l'occasion, ces dernières semaines, de faire une fois de plus abondamment la preuve. Moi qui représente le dernier venu des pays d'Asie au Conseil, je tiens à vous rendre personnellement hommage pour les conseils et l'aide que vous m'avez si généreusement donnés, ainsi qu'aux autres membres de ma délégation. Le Bangladesh, qui entretient avec le Gouvernement et le peuple du Koweït les liens les plus étroits d'amitié et de solidarité, est très fier de vos réalisations et vous promet sa coopération et son appui sans défaut dans leur poursuite.

39. J'ai également le grand plaisir de rendre hommage à l'ambassadeur Donald Mills, qui a dirigé les travaux du

